

Volume 6 ♦ Numéro 3 ♦ Février 2013

L'AUTONOME

La revue de la Fédération autonome de l'enseignement



**Dossier
environnement**

TABLE DES MATIÈRES



4-5



6-7



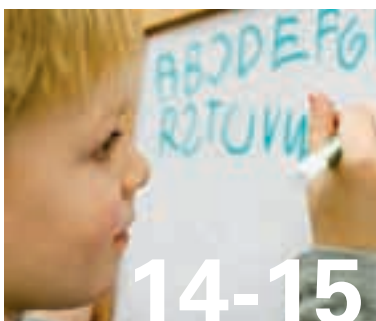
8-9



10-11



12-13



14-15



16

DEPOT LÉGAL
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
Bibliothèque et Archives Canada, 2013
ISSN 1923-5488

RÉDACTEUR EN CHEF
Guy Desmarais

RÉDACTION
Nathalie Bouchard
Wilfried Cordeau
Guy Desmarais
Sylvio Morin
Élise Prioleau
Marie-Eve Rancourt
Pierre St-Germain

COLLABORATION SPÉCIALE
Jacques Goldstyn

PHOTOS
Michel Couture
Darren Ell
Michel Gauthier
Philippe Montbazet

RÉVISION LINGUISTIQUE
Sylvie Pelletier

CORRECTION D'ÉPREUVES
Martine Lagacé
Sylvie Pelletier

GRAPHISME
Mardigrade inc.

IMPRESSION
Imprimerie Philippe Lévesque inc.

La reproduction de cette revue, en tout ou en partie,
est autorisée à condition de mentionner la source.



Cette revue est imprimée sur un papier certifié Eco-Logo, blanchi sans
chlore, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, sans
acide et fabriqué à partir de biogaz récupérés.

3

MOT DU PRÉSIDENT

4-5

DOSSIER ENVIRONNEMENT
Syndicalisme et environnement

6-7

DOSSIER ENVIRONNEMENT
Entrevue avec Roy Dupuis

8-9

DOSSIER ENVIRONNEMENT
Une planète à sauver, mais comment ?

10-11

DOSSIER ENVIRONNEMENT
Le plus vert pays au monde ?

12-13

CONCOURS héros

14-15

LA COUR SUPRÊME
DÉBOULONNETROIS MYTHES

16

PRÉSCOLAIRE 4 ANS À TEMPS PLEIN
Les conditions de la réussite

17

PLANÈTE ÉDUCATION

18-19

BRÈVES



MOT DU PRÉSIDENT

UN ENJEU PLANÉTAIRE

Pourquoi consacrer un numéro complet sur l'environnement dans une revue comme *L'Autonome* alors que le sujet peut, de prime abord, sembler pour certains, très éloigné des préoccupations syndicales? Pourtant, quand on y regarde de plus près...

Le dossier environnemental a fait l'objet de débats animés dès la création de la FAE. De nombreux membres réclamaient que leur fédération se préoccupe rapidement de la question. De cette volonté, confirmée par une résolution du Congrès, est né le mouvement **héros**. Ce mouvement, encore jeune certes, a pour objectif de nous sensibiliser et nous engager, chacune et chacun, à bâtir une société plus respectueuse de la planète et de tous ses habitants. En se fondant sur les valeurs phares du mouvement, les projets portés par **héros** vont bien au-delà des préoccupations purement environnementales pour rejoindre des enjeux citoyens.

Parler d'écocitoyenneté nous amène rapidement comme enseignante et enseignant à nous tourner vers nos élèves, les citoyens de demain. Devant les défis à relever, il est naturel, voire impératif, que le monde de l'éducation soit parmi les premiers à ouvrir la voie à des discussions sur les valeurs et les principes porteurs d'un avenir meilleur. À cet égard, l'école publique, en tant qu'institution démocratique, a une responsabilité de former des citoyennes et des citoyens qui peuvent s'exprimer, prendre part aux débats publics et proposer des solutions. En développant chez les élèves la capacité de se forger une opinion à partir d'une réflexion critique, la prise de parole, l'esprit de collaboration et d'ouverture sur le monde et à la différence, les enseignantes et enseignants les aideront à jouer pleinement leur rôle. Pour ce faire, il est souhaitable que se développent, dans nos écoles et dans nos centres, des projets innovateurs et rassembleurs, capables de promouvoir des idéaux comme ceux qui animent le mouvement **héros**.

Pourquoi viser la mobilisation citoyenne? Parce que l'enjeu environnemental est devenu politique et trouvera ses solutions par le politique. Les récentes décisions aux niveaux fédéral et provincial sont là pour en témoigner. Ces dernières années, sur la scène internationale, le Canada a effectué un virage de 180 degrés sur ses politiques environnementales, si bien que le pays, autrefois reconnu comme un des grands défenseurs des écosystèmes, est maintenant perçu comme un paria par bon nombre d'organismes voués à la survie de la planète.

Au national, Ottawa fait le jeu des pétrolières en réduisant les balises et les normes qui encadrent les divers projets économiques. Malgré les catastrophes environnementales qui s'enchaînent de plus en plus rapidement, le gouvernement Harper continue de banaliser, voire nier, la réalité. Au Québec, alors qu'on nous tient un discours sur le développement durable, la mise en œuvre du Plan Nord risque, encore une fois, de laisser le champ libre aux entreprises minières pour décamper avec les ressources non renouvelables.

Nous sommes nombreux à proclamer haut et fort notre volonté de laisser un monde meilleur à nos enfants, à nos petits-enfants et aux générations qui suivront. Ce souhait doit aller au-delà des mots et se traduire par des gestes concrets. Parce que nous sommes, d'abord et avant tout, les locataires de cette planète constamment dénaturée par nos actions individuelles et collectives; parce que les changements climatiques ne sont plus une vue de l'esprit; et parce que cette préoccupation est devenue un enjeu universel qui transcende les frontières : il faut agir!

Si la FAE est d'abord une organisation syndicale, elle est aussi une organisation sociale qui a des responsabilités. Par ses actions, elle veut répondre aux préoccupations de ses membres sur les questions environnementales. Ces membres sont eux-mêmes des citoyennes et des citoyens s'activant à répondre à leurs propres besoins dans une société occidentale qui prône la surconsommation, le tout, avec la bénédiction de nos gouvernements qui subordonnent la protection de l'environnement au développement économique. La situation environnementale commande une approche globale et multiple. Comme organisation syndicale, comme enseignante et enseignant, nous devons aussi faire l'apologie d'un « plan vert ». Les efforts que nous y mettrons permettront peut-être de relever le défi d'une éducation qui conscientise les individus et les mobilise à la faveur d'actions qui portent des fruits et démontrent des résultats concrets.

Certains diront qu'il y a ici une forte dose d'idéalisme et d'utopie. J'en conviens. Mais l'utopie est dans ce cas précis nécessaire. Il en va de notre survie. Une survie planétaire.

SYNDICALISME ET ENVIRONNEMENT

Sylvio Morin

Depuis quelques décennies, les questions environnementales sont devenues des enjeux majeurs pour les organisations syndicales. Pourtant, au départ, le syndicalisme faisait plutôt mauvais ménage avec les environmentalistes. Portrait d'une évolution singulière.

La mission première des syndicats, ce qui définit leur existence, est la défense des travailleuses et travailleurs qu'ils représentent. Assurer une rémunération équitable, obtenir des avantages sociaux, établir une caisse de retraite, réclamer des lieux de travail qui soient sécuritaires, demander la permanence d'emploi, voilà ce qui a été traditionnellement le lot du mandat syndical. La montée graduelle du mouvement écologiste, à partir des années 1970, n'a pas entraîné automatiquement dans son sillage les regroupements ouvriers parce que les intérêts syndicaux et la protection de l'environnement sont apparus incompatibles. En effet, l'environnementalisme, qui préconise la sauvegarde des écosystèmes afin d'assurer la pérennité des ressources, était carrément perçu, en particulier dans le secteur industriel, en opposition à la croissance et au développement économiques, eux-mêmes prometteurs d'emploi. À la défense de nombreuses organisations syndicales, les questions environnementales ne se sont imposées

comme préoccupation majeure et décisive de la société que depuis les deux dernières décennies, et encore, cela varie selon les États.

C'est la publication du Rapport Brundtland, en 1987, qui a amorcé une prise de conscience élargie des enjeux environnementaux pour la survie de l'humanité. Ce rapport a été rédigé par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Utilisé comme référence lors du 3^e Sommet de la Terre en 1992, ce document a popularisé l'expression « développement durable »¹.

Deux concepts sont inhérents à cette notion. Le premier est celui de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il faut accorder la priorité. Le second transmet l'idée des limitations que les techniques et l'organisation sociale imposent à la capacité de l'environnement de répondre aux besoins actuels et à venir.

La Confédération syndicale internationale (CSI) reconnaît elle-même que, jusqu'au début du XXI^e siècle, les associations syndicales ont été « marginalement passionnées par le

développement durable » et ne se sont véritablement intéressées aux enjeux environnementaux qu'après l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, en 2005.

Si les syndicats ont amorcé un virage vert, il faut admettre que le système économique actuel fonctionne encore largement sans que les paramètres environnementaux y soient intégrés. L'exploitation à l'infini des richesses de la planète, sans tenir compte de sa capacité de régénéscence, constitue la base de la logique industrielle de consommation. À cet égard, les politiques adoptées par le gouvernement conservateur de Stephen Harper s'inscrivent décidément dans cette logique. Le Plan Nord du Québec n'en est pas trop loin non plus.

Aussi, les enjeux environnementaux modifient de plus en plus l'emploi et le travail. Ainsi, l'adoption de réglementations plus contraignantes à l'égard de la production industrielle, afin que celle-ci s'effectue dans un plus grand respect de l'environnement, a entraîné, notamment en Amérique du Nord et dans bon nombre de pays européens, l'exode d'entreprises vers des contrées plus



LE FINANCEMENT PUBLIC...



permissives et ceci a provoqué la perte de milliers d'emplois. Dans d'autres cas, les propriétaires d'usines obsolètes ont préféré fermer boutique plutôt que de les mettre à niveau pour répondre aux nouvelles normes environnementales.

Le principal défi qu'ont dû relever les organisations syndicales dans leur réflexion sur ces enjeux a été de réconcilier l'apparente contradiction entre la défense des emplois et la protection de l'environnement. Cela explique en partie l'arrivée tardive de pratiques écoresponsables dans les préoccupations syndicales. Cette étape de prise de position étant maintenant franchie, les actions du front vert syndical débordent dorénavant des simples milieux de travail pour englober l'ensemble des intérêts de la collectivité dans une perspective de bien commun, car les actions, en matière environnementale, ne peuvent être menées en vase clos.

Mais, comme l'indique lucidement le Rapport Brundtland, « en dernière analyse, le développement durable est bien une affaire de volonté politique ». C'est pourquoi les syndicats doivent agir pour contrer les tenants du néolibéralisme qui mènent des attaques en règle sur les interventions visant à atténuer les dommages causés à l'environnement par l'activité humaine, en plaçant les intérêts des investisseurs et l'impératif de la rentabilité au-dessus des droits de l'homme et de l'environnement. C'est justement cet espace de marchandisation, cette notion de libre marché qui a mené la planète au bord du gouffre ! Ce sont aussi ces mêmes promoteurs du capitalisme débridé qui souvent, ont établi leurs pénates dans les pays émergents où ils exploitent leur entreprise en toute impunité et sans respect pour les écosystèmes.

LE PORTRAIT QUÉBÉCOIS

Les publications des organisations syndicales du Québec révèlent que la question du développement durable et de l'environnement ne s'est imposée véritablement dans les plans d'action des instances qu'à compter de 2005. C'est également la même année que le gouvernement du Québec a déposé sa propre loi sur le développement durable.

Il faut noter que le syndicalisme enseignant a été un « précurseur » dans le domaine de l'environnement en développant un discours critique et en adoptant de modestes programmes dès les années 1990. À titre d'exemple, le personnel enseignant et des groupes d'étudiants du Collège de Rosemont mirent sur pied, en 1991, le premier « plan de gestion écologique des rebuts ». Deux ans plus tard, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) procéda à la création du réseau des *Écoles vertes Brundtland*, s'impliquant activement dans la sensibilisation, l'action environmentaliste et l'éducation relative à l'environnement. Pour intéressantes qu'elles soient, ces initiatives sont demeurées très locales et ne mettaient aucunement en

jeu les emplois du secteur, contrairement au milieu industriel par exemple.

À la FAE, l'intérêt pour les questions environnementales s'est imposé, dès 2008, par la création du mouvement **héros** qui vise à bâtir une société plus respectueuse de la planète et de tous ses habitants. La Fédération s'attribue ainsi des devoirs et des obligations qui vont bien au-delà de ses intérêts spécifiques et traditionnels, car il s'agit d'un enjeu de société où, encore une fois, les plus démunis sont les principales victimes d'un système économique inéquitable.

Une fois le discours environmentaliste accepté dans une instance syndicale, il faut pouvoir le mettre en œuvre.

L'une des formes d'action en matière de développement durable vise à rendre l'organisation syndicale plus verte dans ses pratiques, ce qui inclut une sensibilisation de ses salariés et de ses membres sur ces questions. Ces pratiques sont de plus en plus connues et reconnues : la règle des trois R (réutiliser, récupérer, recycler), l'approvisionnement responsable, le commerce équitable, etc. Certaines sont plus difficiles à implanter. C'est le cas notamment du transport (covoiturage, utilisation du transport en commun, recours à des véhicules moins énergivores ou hybrides, etc.).

Mais ce qui compte davantage, peu importe que les stratégies adoptées en matière de protection environnementale soient semblables, différentes, complémentaires ou distinctes d'un organisme à l'autre, ou d'un État à l'autre, c'est qu'il existe un programme de changement. La question environnementale est devenue incontournable pour le monde syndical. Comme pour le monde tout court.

1. Extrait du Rapport Brundtland : « Le genre humain a parfaitement les moyens d'assumer un développement durable, de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs » à la page 14.

REVOIR LA FILIÈRE ÉNERGÉTIQUE

ENTREVUE AVEC ROY DUPUIS PRÉSIDENT DE LA FONDATION RIVIÈRES

Guy Desmarais

Depuis plus de dix ans, la Fondation Rivières œuvre à la sauvegarde des rivières québécoises. Issue d'un vaste mouvement citoyen s'opposant à l'implantation de petites centrales hydroélectriques, la fondation poursuit son travail de sensibilisation et d'éducation. Entrevue avec le président et cofondateur de la Fondation Rivières, Roy Dupuis.

Le développement hydroélectrique a longtemps fait la fierté de la population québécoise. À raison, puisque cet essor coïncide avec la modernisation de la société québécoise au cours des années 1960 et qu'il lui a permis de développer une expertise reconnue à l'échelle de la planète. Mais cette fierté collective est aussi à l'origine de nombreuses menaces qui pèsent sur nos rivières. « Il faut se rappeler qu'en 2001, le gouvernement du Québec annonçait son intention de permettre la construction et l'exploitation de petites centrales hydroélectriques, par des entreprises privées, sur 24 rivières du Québec. » Un vaste mouvement citoyen s'organise et entreprend de démontrer la nocivité de ces petites centrales pour l'environnement et la sauvegarde des rivières du Québec. « C'est Michel Gauthier, alors photographe de plateau, qui m'a le premier approché. En juin 2001, avec Alain Saladzius, on a lancé l'opération *Adoptez une rivière*. La participation de nombreux artistes et de personnalités publiques, de syndicats et de groupes environnementaux a permis de faire de cette campagne un succès extraordinaire et d'amener le gouvernement à adopter un moratoire sur le projet des petites centrales. » La pertinence de poursuivre la lutte ne fait aucun doute.

À l'automne 2002, le trio formé de Roy Dupuis, Michel Gauthier et Alain Saladzius donne naissance à la Fondation Rivières. « Nous nous sommes donné pour mission de préserver, restaurer et mettre en valeur le caractère naturel de nos rivières. Au départ, notre action visait surtout le harnachement des petites rivières,



Michel Couture

mais rapidement nous en sommes venus à nous intéresser aux dernières grandes rivières sauvages du Québec. » Dans la foulée de son action environnementale, l'organisme cherche aussi à sensibiliser et éduquer la population sur la nécessité de repenser la filière énergétique. « Le coût environnemental de la production hydroélectrique est trop lourd à payer. Au lieu de se lancer dans de nouveaux projets d'exploitation, il faut revoir notre consommation et économiser l'énergie. Mais ce n'est pas tout, il faut aussi se tourner de plus en plus vers des énergies vertes comme l'éolien, le solaire et la biothermie. »

La popularité de Roy Dupuis sert-elle la cause de la Fondation Rivières? Bien

entendu! Et le premier intéressé ne s'en offusque surtout pas. « Je suis profondément convaincu de l'importance de l'engagement citoyen dans une société démocratique. Il y a beaucoup de travail à faire pour informer la population. Ça prend aussi des sous! Alors tant mieux si ma notoriété contribue à sensibiliser le grand public à la nécessité de préserver nos rivières. Tant mieux si mon implication peut encourager et stimuler les gens à s'engager dans ce débat de société. »

La question environnementale a d'ailleurs depuis longtemps dépassé la seule dimension écologique. « Préserver la richesse de nos rivières, c'est une question de justice et d'équité sociales. Il faut se demander si l'exploitation des rivières sert réellement le bien commun. À une certaine époque, les grands projets hydroélectriques étaient conçus et réalisés en fonction des intérêts collectifs de la population québécoise. Ce n'est plus le cas aujourd'hui! On veut investir entre 8 et 10 milliards de dollars pour développer le potentiel hydroélectrique de la rivière Romaine. Mais cela n'a rien à voir avec nos besoins, c'est pour l'exportation. On veut vendre l'électricité à 4 cents le kilowatt alors qu'elle va nous coûter entre 8 à 12 cents à exploiter. Il faut dénoncer ces projets qui portent atteinte au patrimoine naturel québécois et qui n'ont rien à voir avec la promotion du bien commun. »

Depuis sa création, la Fondation Rivières compte de nombreuses réalisations. À la suite de l'opération *Adoptez une rivière*, celle-ci organise, en 2006, un vaste forum citoyen qui conclut à la nécessité de revoir la filière hydroélectrique. Dans la foulée du forum, elle décide de faire la promotion des énergies vertes. À partir de 2009, elle lance une campagne virale sur le Web pour informer la population sur les énergies renouvelables. L'opération culmine avec la mise en ligne du site www.avecenergie.org où plusieurs artistes coopèrent avec la Fondation pour informer la population sur les choix énergétiques passés et à venir.

La Fondation Rivières a également pour objectif de collaborer avec le milieu

de l'éducation. « À travers l'éducation citoyenne, l'école québécoise joue un rôle fondamental pour l'avenir de notre société démocratique. C'est à l'école que la jeunesse québécoise est instruite des défis environnementaux et qu'elle peut comprendre les impacts de l'activité humaine sur la planète. Mais le rôle de l'école est aussi de développer un esprit critique qui permettra aux jeunes de

de comités de rivières. Nous souhaitons aider des groupes de citoyens et d'autres organismes environnementaux à prendre en charge la préservation de nos rivières. L'opération *Adoptez une rivière* a également fait l'objet d'une relance au printemps 2012 et nous espérons que cette nouvelle version ait un écho aussi retentissant que la première campagne. » Bien entendu, le succès des projets menés par la Fondation



s'engager dans le débat démocratique et d'assumer pleinement leurs responsabilités citoyennes. » Depuis ses débuts, la Fondation Rivières attache une importance particulière à la production d'outils pédagogiques destinés aux élèves. En 2002, un cahier d'accompagnement est proposé pour le film *Rivières d'argent* de Michel Gauthier. Elle propose également, un guide pédagogique pour les élèves du deuxième cycle du secondaire qui met en perspective le développement énergétique du Québec, en accompagnement du film *Chercher le courant*. On peut se le procurer en se rendant sur le site de la Fondation au www.fondationrivieres.org.

D'autres initiatives sont en préparation. « Nous travaillons à créer un réseau national

Rivières repose largement sur le travail de ses membres. « Nous avons toujours besoin de plus de gens. La Fondation a besoin de bénévoles pour stimuler le réseautage et pour soutenir l'information citoyenne. Nous avons également besoin de spécialistes pour préparer des mémoires lors de commissions parlementaires. Et c'est certain, pour réaliser notre mission, nous sommes toujours à la recherche de fonds. »

Comme le souligne avec justesse Roy Dupuis : « Nos rivières vont continuer à couler. Mais si on ne fait rien, c'est l'environnement et la biodiversité qui en souffriront. » Privé de cette richesse patrimoniale inestimable, comment notre avenir collectif pourrait-il être meilleur ?

UNE PLANÈTE À SAUVER, MAIS COMMENT ?

Marie-Eve Rancourt

Le réchauffement climatique de la planète et la dégradation de l'environnement sont des sujets qui, de nos jours, occupent l'avant-scène des préoccupations mondiales. Malgré les programmes de recyclage et l'utilisation de plus en plus importante des transports en commun, le problème de destruction de l'habitat ne s'amenuise pas, bien au contraire. Devant ce constat, des voix s'élèvent et sonnent l'alarme sur les conséquences néfastes de la surconsommation à l'endroit des écosystèmes. Aux actions individuelles, on propose plutôt un changement structurel, seule solution durable aux problèmes auxquels l'humanité est confrontée.

À CONSOMMER, ON SE CONSOME

Personne ne peut nier que nous vivons dans une société de consommation. Les biens valorisent et définissent socialement les individus. Vous possédez une voiture de luxe? Un bateau? Un chalet au bord d'un lac? Une piscine? Vous portez des vêtements griffés? Les réponses à ces questions permettent d'identifier la classe sociale à laquelle vous aspirez. Plus cette classe sociale est « élevée », plus la personne est considérée comme un modèle de réussite. Elle est alors objet d'admiration et cela lui donne, entre autres, accès à des privilèges réservés aux mieux nantis. Ainsi plusieurs cherchent instinctivement à atteindre l'échelon supérieur de l'échelle pyramidale de classes pour jouir de ces privilèges. Les moyens à prendre pour y accéder sont divers : travailler davantage pour une plus grosse paie, occuper un emploi mieux rémunéré, acheter des biens de grande valeur quitte à devoir recourir à l'endettement. Or, au-delà des besoins essentiels, la majeure partie des revenus des individus ou des foyers sert à acheter des biens superflus qui seront peu ou pas utilisés. Qui n'a jamais acheté un vêtement qu'il n'a pas porté? Un objet parce qu'il est socialement bien vu de l'avoir? Ou encore,

utilisé sa voiture alors qu'il aurait pu prendre un vélo? Acquis du neuf alors que de l'usagé aurait fait l'affaire?

La surconsommation, phénomène principalement occidental, se pointe maintenant dans les pays émergents comme la Chine, l'Inde et plusieurs contrées africaines et cela est fort inquiétant. L'ensemble de la population mondiale contribue, de diverses façons, à nourrir cet excès. Bien que la décision d'acheter (ou pas) un produit plutôt qu'un autre s'avère un choix avant tout personnel, la solution pour freiner la surconsommation ne peut se limiter uniquement à l'individu. Tout un système économique dont le leitmotiv pousse à consommer de façon effrénée se trouve derrière ce mode de vie.



ACHETER DU BONHEUR

Les capitaux investis par les entreprises en marketing et en publicité, tout comme la facilité d'accès au crédit, ont précisément pour objectif de stimuler les achats. Parallèlement aux stratégies visant à créer des besoins, les produits mis en marché sont de moins en moins résistants et deviennent rapidement obsolètes. Un objet est vite remplacé par un autre qui offre une nouvelle technologie plus performante ou parce qu'il est plus simple et moins coûteux de s'en procurer un neuf que de le réparer. C'est pourquoi les dépotoirs regorgent de grille-pains, de cellulaires, de téléviseurs et autres appareils électroniques devenus « inutiles ». Voilà ce que l'on nomme *l'obsolescence programmée* : les manufacturiers n'ont pas avantage à offrir des produits résistants et durables, car ils feraient moins de ventes. Il est beaucoup plus profitable de s'assurer que le consommateur, après un certain temps, soit de retour en magasin pour remplacer un objet brisé, ou se procurer la version dernier cri d'un téléphone intelligent ou encore acheter le produit que lui vantait la dernière publicité. Qui plus est, les services de réparation ne sont disponibles que s'ils sont lucratifs et captifs, comme dans le cas des automobiles, par exemple.

Si les individus cherchent le bonheur dans l'acquisition de biens, les entreprises, quant à elles, recherchent le profit à court terme et valorisent la consommation à outrance. Magasiner est devenu un loisir et acheter – peu importe quoi – un moyen de se faire plaisir. Ce comportement est inquiétant à plusieurs égards. Non seulement soulève-t-il la question des valeurs sociétales, mais il est actuellement la cause de nombreux problèmes environnementaux qui menacent sérieusement la planète. Si un changement majeur de l'actuelle philosophie économique, basée sur la production et la consommation de biens souvent superflus, n'est pas rapidement amorcé, l'épuisement des ressources naturelles et le déséquilibre des écosystèmes deviendront irréversibles. On peut même se demander s'il n'est pas déjà trop tard.

REVOIR LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Le mode de vie occidental a été rendu possible grâce à une économie basée sur l'exploitation des ressources et le recours à une main-d'œuvre vulnérable. Parfois, celle-ci peine à joindre les deux bouts en travaillant au salaire minimum pour le compte de multinationales comme Wal-Mart ou Couche-Tard, qui elles font des profits de plusieurs centaines de millions de dollars annuellement. Il en va de même des ouvriers du Sud (dont plusieurs sont des enfants) qui produisent les biens consommés et dont les conditions de travail seraient inacceptables ici : absence d'organisations syndicales, milieux de travail dangereux pour la santé et la sécurité, absence de normes minimales du travail, sévices et abus psychologiques, discrimination, etc. Ainsi, cette façon de faire participe à l'augmentation des inégalités sociales, mais est également la cause de très nombreux maux aux quatre coins du monde comme les dérèglements du climat, les pollutions de toutes sortes, les déboisements abusifs, la progression des déserts et la disparition d'espèces animales et végétales.

Le modèle économique actuel a permis d'améliorer la qualité de vie des personnes, même si cela n'a profité qu'à une minorité de la population mondiale. Toutefois, rien n'indique qu'un système économique plus orienté vers les besoins sociaux n'aurait pas été plus efficace, tout en profitant à un plus grand nombre d'individus.

L'être humain s'en remet souvent aux technologies pour trouver des solutions à ses problèmes. Ainsi, afin de rendre les plantations moins vulnérables aux parasites, les organismes génétiquement modifiés (OGM) ont été développés. Le biodiesel, fabriqué à base de maïs, est beaucoup moins polluant que les hydrocarbures traditionnels. De même, les pesticides et les herbicides assurent de meilleures récoltes de fruits et légumes. Par ailleurs, les conclusions de différentes études portant sur les effets secondaires à moyen et à long terme de ces produits sont de plus en plus inquiétantes. Que l'on pense à la contamination par les

OGM des terres agricoles pour la culture biologique ainsi qu'aux possibles risques pour la santé de ces organismes. Il en est de même de la culture intensive du maïs qui assèche les sols, favorise la concentration des monocultures et – en raison de la demande croissante qui engendre la spéculation – fait grimper le prix à un point tel que les populations mexicaines et sud-américaines qui ont cette céréale au cœur de leur alimentation, n'ont plus les moyens d'en acheter. L'augmentation des cancers, des dysfonctions hormonales, de l'infertilité, de la pollution des lacs et rivières ainsi que la contamination de la chaîne alimentaire pour ne nommer que ceux-là sont d'autres effets dommageables pour l'être humain et pour l'environnement causés par l'utilisation de ces produits et nouvelles technologies.

POUR UNE ÉCONOMIE VERTE

L'histoire démontre sans équivoque que l'être humain ne peut se substituer à la Nature. Malgré les progrès technologiques et les découvertes scientifiques, force est de reconnaître que les solutions aux problèmes environnementaux ont, la plupart du temps, entraîné de nouvelles difficultés. Sans oublier les coûts en services de santé que certains de ces produits engendrent...

Plusieurs courants de pensée proposent des alternatives au modèle économique actuel. Parmi celles-ci, l'écosocialisme présente une approche plus juste où l'économie est au service des personnes, dans le respect des limites de l'environnement et de sa capacité de régénération. Chose certaine, il est temps d'entrevoir les possibilités que pourrait offrir une société plus juste et plus verte où les réflexes de consommation ne seraient plus aussi frénétiques. Et si le bonheur se trouvait ailleurs que dans la consommation et la croissance du PIB ?

LE PLUS VERT PAYS AU MONDE?

Wilfried Cordeau

Bon nombre d'observateurs de la scène canadienne reprochent facilement au gouvernement de Stephen Harper – parfois avec un plaisir certain – d'adopter des politiques environnementales qui sont résolument contradictoires avec les valeurs québécoises. Si le Québec peut être fier de son bilan à ce chapitre, en comparaison du ROC (*Rest of Canada*), le gazon est-il si vert que cela dans la « Belle Province » ?

Lorsqu'elle était ministre de l'Environnement du Québec, Line Beauchamp avait été félicitée pour son plan de lutte contre le réchauffement climatique qui prévoyait une réduction, d'ici 2020, de 20 % des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il s'agissait alors d'une des cibles de diminution les plus ambitieuses en Amérique du Nord. C'est pourquoi l'élection du Parti québécois (PQ), le 4 septembre dernier, a suscité beaucoup d'espoir dans les milieux écologistes entre autres par sa stratégie environnementale visant une cible de réduction de 25 %.

En annonçant dans les premières semaines de son arrivée au pouvoir la fermeture de la centrale nucléaire Gentilly-2 et de la mine Jeffrey, à Asbestos, le gouvernement de Pauline Marois a su faire preuve d'un certain courage et d'un sens des responsabilités peu commun, compte tenu de l'impact économique de telles décisions pour les communautés visées.

Malheureusement, ce « gouvernement des verts » n'aura pas duré bien longtemps.

La valse-hésitation sur l'exploitation des gaz de schiste, le remplacement chaotique de Daniel Breton au ministère de l'Environnement par Yves-François Blanchet qui n'est pas issu comme lui de la mouvance écologiste, les tergiversations sur le Plan Nord et l'adoption du budget Marceau, ont certainement mis un terme à la lune de miel écolo du gouvernement Marois.

UNE ÉCONOMIE VERTE... PÂLOTTE

Le PQ a fait campagne en misant sur l'électrification des transports et les expertises québécoises en matière de transport collectif. Ceci pour valoriser une industrie innovatrice en la matière et réduire la dépendance du Québec au pétrole. Lors de son discours inaugural à l'Assemblée nationale le 31 octobre, la première ministre déclarait : « Le Québec regorge d'entreprises prometteuses dans les technologies de l'environnement et dispose

de sources abondantes d'énergie propre pouvant se substituer au pétrole importé. Réduisons nos importations de pétrole en les remplaçant par l'électricité, et on va s'enrichir. » Malheureusement, force est de constater que le passage de la coupe aux lèvres est encore loin.

Pourtant, le budget déposé par Nicolas Marceau, le 20 novembre dernier, ne prévoyait rien pour le transport en commun. Quant à l'électrification du réseau de transport et le développement de technologies propres, elles ne font encore l'objet d'aucun plan d'action clair ni concret. L'enveloppe d'investissement de 200 M\$ s'annonce bien maigre pour relever les défis d'un véritable virage vert.

Le gouvernement a choisi de fermer la porte à l'énergie nucléaire et a affirmé sa volonté de réduire l'utilisation des hydrocarbures. Pour produire de l'électricité, il lui faudrait explorer d'autres avenues, et relever d'importants défis pour assurer au Québec la capacité de supporter des réseaux de transport électriques. Cependant, ses priorités sont encore là fort discutables.



D'abord, le premier budget Marceau confirme que la « nouvelle politique énergétique » promise demeure un vœu pieux et que le chantier de l'efficacité énergétique annoncé en campagne électorale ne sera pas ouvert de sitôt. Ensuite, bien qu'autrefois au cœur de la stratégie environnementale du PQ, le développement de l'énergie éolienne semble avoir été mis au rancart pour l'instant. Reste alors le potentiel hydroélectrique, sur lequel mise le budget de novembre dernier, notamment avec la mise en service du complexe de la Romaine. Malheureusement, ce choix n'est pas sans impact sur l'environnement et les communautés avoisinantes.

RÉDUIRE POUR MIEUX PRODUIRE

Lors de son discours du 31 octobre, la première ministre annonçait, à la fois la volonté de réduire la dépendance du Québec envers le pétrole, et celle d'en faire un pays producteur et même exportateur !

En effet, M^{me} Marois semble nourrir un grand appétit pour l'énergie pétrolière, qui fait la richesse et la « souveraineté énergétique » de sociétés occidentales modernes telles l'Alberta, l'Écosse ou la Norvège. D'ailleurs, le gisement Old Harry, situé à cheval entre les eaux territoriales québécoises et celles de Terre-Neuve, est depuis longtemps dans la mire de Pauline Marois, qui a souvent reproché à son prédécesseur de laisser nos voisins de l'Est exploiter et tirer profit de cette importante réserve de pétrole. Cette fois, l'argument économique pèse plus lourd dans la balance que le souci de préservation des écosystèmes ou celui d'une économie verte. « Quand nous produirons du pétrole, ce sera pour enrichir tous les Québécois », a-t-elle déclaré à ce sujet lors de son discours inaugural.

L'exploitation des hydrocarbures n'en demeure pas moins à l'ordre du jour de l'industrie pétrolière et gazière. D'ailleurs, l'aventure pétrolière dans le golfe du St-Laurent est bien amorcée depuis la vente des droits d'exploration de l'île d'Anticosti, par Hydro-Québec, à de puissants intérêts privés. Si l'on ne connaît pas le potentiel exact des gisements de pétrole que renferme la plus grande île du Saint-Laurent, ni celui de la Gaspésie, le risque environnemental de leur exploitation demeure élevé, quoi qu'en dise l'industrie. Pourtant, les « verts » ministres Daniel Breton et Martine Ouellet ont été désavoués par leur chef lorsqu'ils ont laissé entendre que le gouvernement pourrait prononcer un moratoire permanent sur la filière des hydrocarbures.

Se retranchant dans l'attente des évaluations environnementales et stratégiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour définir sa position, le gouvernement Marois envoie le signal qu'il garde la porte ouverte au développement de cette industrie. Dans le dossier des hydrocarbures, l'impératif écologique semble moins convaincant et moins ferme

que dans le cas de la fermeture de Gentilly-2...

PLAN NORD : UN CHANGEMENT COSMÉTIQUE

Pauline Marois avait vivement critiqué l'annonce du Plan Nord en 2011, accusant même le gouvernement libéral de Jean Charest de vendre les ressources du Québec encore plus au rabais que ne l'avait fait Maurice Duplessis. À l'époque, elle réclamait même une participation de l'État dans les compagnies minières exploitantes. Depuis, le discours du PQ a bien changé. L'actuel gouvernement ne ferme pas la porte au développement d'infrastructures avec des fonds publics en partenariat avec les minières. De même, il n'est plus question de participation publique dans les entreprises exploitantes. Sauf pour sa dénomination, l'esprit général de la stratégie de développement du Plan du Nord semble finalement demeurer.

Sur le régime minier, le PQ avait promis en campagne électorale d'accroître les redevances des entreprises à 5 % de la valeur brute du minerai, et d'instaurer une taxe de 30 % sur les surprofits des minières. Fort attendue, cette promesse ne s'est pas matérialisée. Au contraire, le budget Marceau annonçait des congés fiscaux de 10 ans pour les investissements privés de plus de 300 M\$, véritable incitation aux compagnies à continuer d'investir à rabais dans le Nord québécois !

L'URGENCE CLIMATIQUE

Le dépôt prochain à l'ONU du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ne manquera pas de rappeler l'ampleur et l'urgence du défi qui attend l'humanité. Véritable course contre la montre, le réchauffement climatique doit être plus que jamais au cœur des préoccupations des pouvoirs publics du monde entier. Malheureusement, le nécessaire virage vers une économie verte, réclamé par les milieux écologistes et les populations averties, est encore loin d'être entamé. Le Québec semble lui aussi s'enliser dans une conception marchande du développement durable, qui met l'accent sur l'exploitation hâtive de ressources naturelles. L'urgence climatique commande plutôt de mettre massivement en place des mesures concrètes pour bâtir un modèle économique social fondé sur la préservation des ressources et des écosystèmes.



LES HÉROS POUR LA SAUVEGARDE DE L'EAU

Élise Prioleau

Le mouvement **héros** récidive! En février 2013, le concours annuel sera lancé dans les écoles. Pour cette nouvelle édition, le thème proposé aux enseignantes et enseignants touche à la fois l'humain et son environnement : l'eau, un bien commun à préserver.



S lam poétique à l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes en Montérégie, réutilisation de matières recyclables à l'École primaire Le Rucher dans Lanaudière, réalisation d'un sondage sociologique à l'École secondaire de l'Île en Outaouais : l'an dernier, le concours « Sois pas timide quand on intimide » sur l'intimidation à l'école a inspiré 165 initiatives et impliqué quelque 4000 élèves de partout au Québec.

En 2013, Année internationale de coopération dans le domaine de l'eau, le concours aura pour thème « L'eau, un bien commun à protéger ». On trouve au Québec 4500 rivières et un demi-million de lacs. Ils représentent 3 % des réserves en eau douce de la planète, ce qui est énorme! En comparaison, c'est treize fois plus d'eau douce par habitant qu'aux États-Unis. Or, tous les habitants de la planète n'ont pas la chance de vivre dans un pays où l'eau abonde. En fait, selon l'Organisation des Nations Unies (ONU), près d'un humain sur cinq habite une région où il y a pénurie d'eau. Pour les Québécoises et Québécois, cela signifie que ce privilège s'accompagne donc de la responsabilité de préserver cette richesse collective et de se questionner sur l'utilisation qui en est faite. Car la pollution,

l'exportation, et le gaspillage de l'eau sont autant de pratiques qui à long terme affectent la qualité et la quantité des cours d'eau québécois.

COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS « L'EAU, UN BIEN COMMUN À PROTÉGER » ?

Le mouvement **héros** invite les enseignantes et enseignants et leurs élèves à proposer un projet, une action ou une œuvre qui s'inspire de cet enjeu. Recueillir de l'eau de pluie, rédiger une histoire qui traite du gaspillage de l'eau, monter une pièce de théâtre ou encore visiter une usine de traitement des eaux : qu'elles soient associées aux sciences et technologies, au français, aux mathématiques, à l'univers social, à l'art, aux langues ou au développement personnel, les initiatives les plus diverses sont les bienvenues. Le matériel promotionnel du concours dont l'affiche ainsi que les règlements seront dans les écoles au cours du mois de février. Tous les projets admis recevront la certification **héros**. Les gagnants en plus de recevoir une certification, auront un tee-shirt **héros** et un prix allant jusqu'à 300 \$. Les classes et les écoles gagnantes

SOYONS HÉROS eau!

recevront une bannière à l'effigie du projet. La date limite pour participer est le 10 mai 2013. Participez en grand nombre !

FAITES CERTIFIER VOS PROJETS

Le mouvement **héros**, c'est bien plus qu'un concours. Tous les ans, le mouvement **héros** remet une certification aux élèves, aux classes, aux écoles qui ont réalisé un projet scolaire qui s'inscrit dans une démarche de valorisation d'une ou de plusieurs des cinq valeurs du mouvement : la solidarité, l'ouverture, le respect, l'écocitoyenneté et l'humanité. Une nouveauté cette année : **héros** entend valoriser la collaboration entre les écoles et offre aux commissions scolaires ou aux regroupements d'écoles la possibilité de faire certifier un projet interscolaire.

La certification **héros**, c'est aussi une manière de faire connaître son projet auprès des autres écoles et acteurs du milieu de l'éducation, de partager ses idées et de dénicher des outils pédagogiques novateurs à travers le site Web du mouvement ainsi qu'à travers les activités qu'il organise. Pour

les élèves, c'est une reconnaissance qui, au terme d'un projet, est valorisante et encourageante. Comment participer ? C'est simple ! Il suffit de remplir le formulaire de demande de certification sur le site www.heros-mouvement.ca.

DEVENEZ AMBASSEUR HÉROS

Les enseignantes et enseignants qui ont à cœur les idéaux portés par le mouvement **héros** et qui les transmettent à leurs élèves ou dans leur école sont appelés « ambassadeurs **héros** ». Toutes celles et tous ceux qui désirent devenir ambassadeurs, ou qui le sont déjà, seront invités à participer au Réseau des ambassadeurs **héros**, une activité organisée par la FAE. L'événement se tiendra le 14 février 2013 au siège social de la Fédération. L'organisme *Eau Secours !* a été invité et tiendra une conférence sur les enjeux actuels entourant la préservation de l'eau au Québec. Il présentera aussi les outils pédagogiques qui permettent d'aborder ces questions dans les classes.

L'ARBRE DES HÉROS

Le mouvement **héros** propose, cette année, aux enseignantes et enseignants de participer à l'initiative *L'arbre des héros*. Au printemps 2013, la FAE offrira 15 arbres aux enseignantes et enseignants et élèves intéressés à les planter sur le terrain de leur école. Au terme de cette démarche écocitoyenne, les élèves et classes recevront un certificat **héros** lors d'une cérémonie. Par cette initiative, la FAE, en partenariat avec les syndicats affiliés, entend réduire l'empreinte écologique de ses activités. Toute la documentation sera disponible sur le site du mouvement **héros** à partir du mois de mars 2013.

LE JOUR DE LA TERRE

Le 22 avril 2013, le mouvement **héros** convie les ambassadrices et ambassadeurs, les enseignantes et enseignants, les élèves et leurs parents à se joindre au contingent aux couleurs du mouvement lors de la marche du *Jour de la Terre*. C'est un rendez-vous !

LA COUR SUPRÊME DÉBOULONNE TROIS MYTHES

Nathalie Bouchard

Dans un dossier de discrimination à l'endroit d'un élève dyslexique de la Colombie-Britannique, la Cour suprême du Canada rendait, le 9 novembre dernier, un jugement lourd de conséquences. Le plus haut tribunal canadien confirme qu'il y a eu discrimination et rappelle l'incontournable obligation de fournir des services adaptés et suffisants aux élèves qui en requièrent. Par ce jugement unanime, la Cour suprême met à mal certains mythes qui persistent pourtant dans les écoles. Le point sur la question.

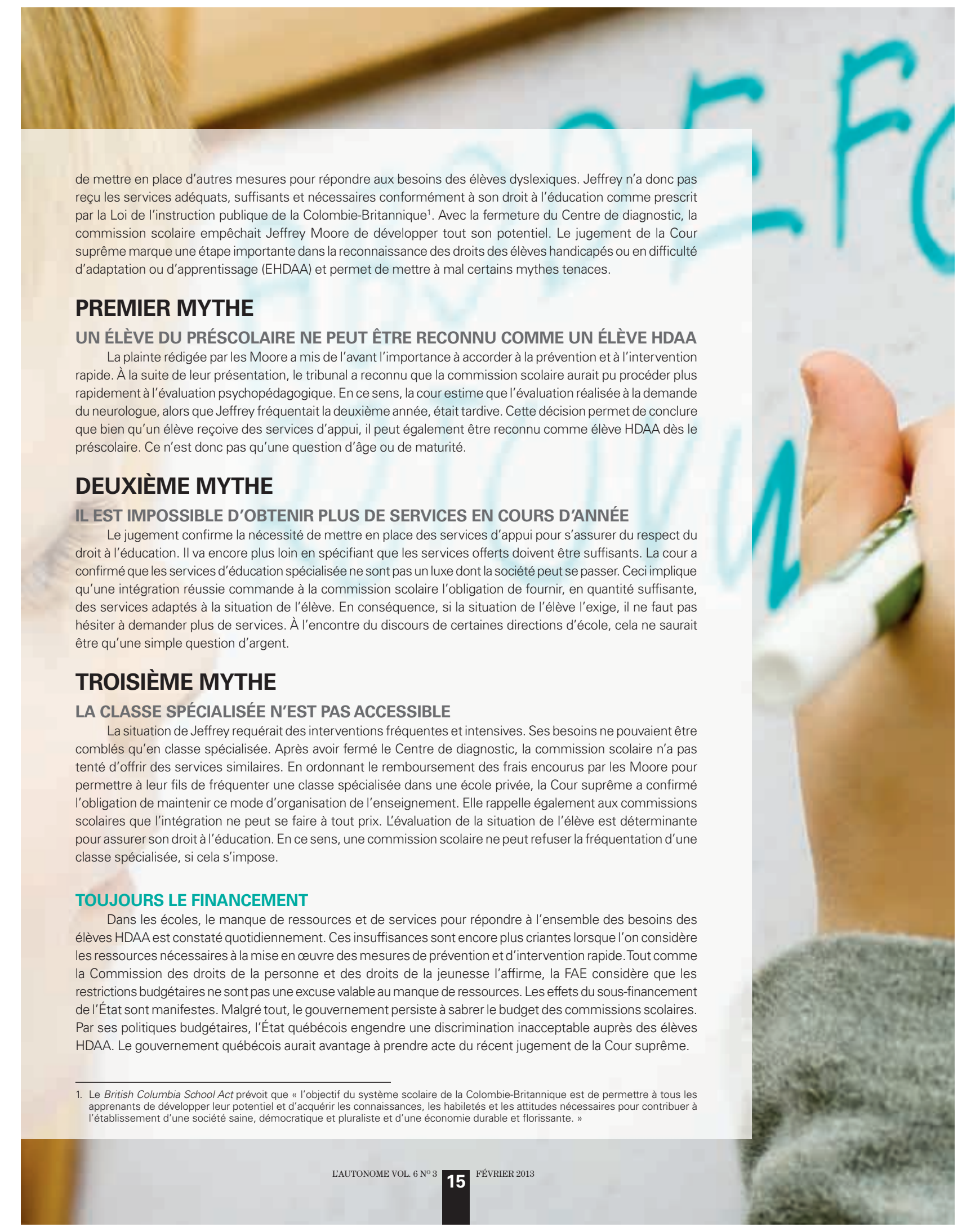
Dès son entrée au préscolaire, Jeffrey Moore éprouve de sérieuses difficultés, particulièrement dans ses habiletés en prélecture et en précriture. Même si la chose est inhabituelle pour un élève aussi jeune, il reçoit des services d'appui.

Toutefois, lors de sa première année, en dépit de l'aide supplémentaire qui lui est fournie, le retard de Jeffrey s'accroît. À la suite d'une évaluation, un psychologue recommande à ses parents l'embauche d'un tuteur privé pour l'aider à parfaire ses apprentissages durant les vacances estivales.

Au cours de la deuxième année, un diagnostic de dyslexie grave est établi. Il est alors recommandé d'intensifier les interventions en utilisant les services offerts par le Centre de diagnostic. Comble de malchance, la commission scolaire annonce la fermeture prochaine du centre. Les restrictions budgétaires décrétées par le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique se sont traduites par une baisse de subventions à la commission scolaire. Celle-ci prend alors la décision de fermer le Centre de diagnostic privé ainsi les enfants, comme Jeffrey, de services dont ils ont grandement besoin. On suggère alors aux Moore d'inscrire leur fils dans une école privée qui offre des services similaires à ceux que dispensait le Centre de diagnostic. Admis pour sa quatrième année, Jeffrey y complètera sa scolarité jusqu'à la douzième année.

En 2001, les Moore portent plainte contre la commission scolaire et le ministère de l'Éducation. Ils allèguent que leur fils a été victime de discrimination en raison de sa déficience. Ils estiment que Jeffrey n'a pas reçu les services adéquats et suffisants auxquels il avait droit, brimant ainsi son droit à l'éducation. En plus de la plainte dans le cas de Jeffrey, les Moore déposent une autre plainte en discrimination, mais cette fois pour l'ensemble des élèves atteints de dyslexie. Dans ce recours, ils soutiennent que ce sont les décisions administratives et le financement des écoles qui sont discriminatoires envers tous les élèves dyslexiques.

Saisie de la question, la Cour suprême conclut que Jeffrey Moore avait été victime de discrimination. La commission scolaire, en fermant le Centre de diagnostic, a négligé



de mettre en place d'autres mesures pour répondre aux besoins des élèves dyslexiques. Jeffrey n'a donc pas reçu les services adéquats, suffisants et nécessaires conformément à son droit à l'éducation comme prescrit par la Loi de l'instruction publique de la Colombie-Britannique¹. Avec la fermeture du Centre de diagnostic, la commission scolaire empêchait Jeffrey Moore de développer tout son potentiel. Le jugement de la Cour suprême marque une étape importante dans la reconnaissance des droits des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) et permet de mettre à mal certains mythes tenaces.

PREMIER MYTHE

UN ÉLÈVE DU PRÉSCOLAIRE NE PEUT ÊTRE RECONNU COMME UN ÉLÈVE HDAA

La plainte rédigée par les Moore a mis de l'avant l'importance à accorder à la prévention et à l'intervention rapide. À la suite de leur présentation, le tribunal a reconnu que la commission scolaire aurait pu procéder plus rapidement à l'évaluation psychopédagogique. En ce sens, la cour estime que l'évaluation réalisée à la demande du neurologue, alors que Jeffrey fréquentait la deuxième année, était tardive. Cette décision permet de conclure que bien qu'un élève reçoive des services d'appui, il peut également être reconnu comme élève HDAA dès le préscolaire. Ce n'est donc pas qu'une question d'âge ou de maturité.

DEUXIÈME MYTHE

IL EST IMPOSSIBLE D'OBTENIR PLUS DE SERVICES EN COURS D'ANNÉE

Le jugement confirme la nécessité de mettre en place des services d'appui pour s'assurer du respect du droit à l'éducation. Il va encore plus loin en spécifiant que les services offerts doivent être suffisants. La cour a confirmé que les services d'éducation spécialisée ne sont pas un luxe dont la société peut se passer. Ceci implique qu'une intégration réussie commande à la commission scolaire l'obligation de fournir, en quantité suffisante, des services adaptés à la situation de l'élève. En conséquence, si la situation de l'élève l'exige, il ne faut pas hésiter à demander plus de services. À l'encontre du discours de certaines directions d'école, cela ne saurait être qu'une simple question d'argent.

TROISIÈME MYTHE

LA CLASSE SPÉCIALISÉE N'EST PAS ACCESSIBLE

La situation de Jeffrey requérait des interventions fréquentes et intensives. Ses besoins ne pouvaient être comblés qu'en classe spécialisée. Après avoir fermé le Centre de diagnostic, la commission scolaire n'a pas tenté d'offrir des services similaires. En ordonnant le remboursement des frais encourus par les Moore pour permettre à leur fils de fréquenter une classe spécialisée dans une école privée, la Cour suprême a confirmé l'obligation de maintenir ce mode d'organisation de l'enseignement. Elle rappelle également aux commissions scolaires que l'intégration ne peut se faire à tout prix. L'évaluation de la situation de l'élève est déterminante pour assurer son droit à l'éducation. En ce sens, une commission scolaire ne peut refuser la fréquentation d'une classe spécialisée, si cela s'impose.

TOUJOURS LE FINANCEMENT

Dans les écoles, le manque de ressources et de services pour répondre à l'ensemble des besoins des élèves HDAA est constaté quotidiennement. Ces insuffisances sont encore plus criantes lorsque l'on considère les ressources nécessaires à la mise en œuvre des mesures de prévention et d'intervention rapide. Tout comme la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse l'affirme, la FAE considère que les restrictions budgétaires ne sont pas une excuse valable au manque de ressources. Les effets du sous-financement de l'État sont manifestes. Malgré tout, le gouvernement persiste à sabrer le budget des commissions scolaires. Par ses politiques budgétaires, l'État québécois engendre une discrimination inacceptable auprès des élèves HDAA. Le gouvernement québécois aurait avantage à prendre acte du récent jugement de la Cour suprême.

1. Le *British Columbia School Act* prévoit que « l'objectif du système scolaire de la Colombie-Britannique est de permettre à tous les apprenants de développer leur potentiel et d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour contribuer à l'établissement d'une société saine, démocratique et pluraliste et d'une économie durable et florissante. »

LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

Nathalie Bouchard

Depuis 1997, le préscolaire 4 ans à mi-temps est accessible aux élèves handicapés ou provenant de milieux défavorisés. Parce que cette mesure est susceptible de faciliter l'intégration des élèves et d'encourager leur réussite scolaire, la FAE en revendique l'élargissement depuis 2008.



Lors de la dernière négociation, la Fédération obtenait la mise en place de six projets pilotes de préscolaire 4 ans à temps plein. Dernièrement, le gouvernement québécois annonçait son intention de pousser plus avant l'implantation du projet en milieux défavorisés.

En dépit de ces avancées, certains persistent à croire que l'école n'est pas appropriée pour les enfants de quatre ans. Qu'en est-il au juste ?

Le Québec est loin de faire cavalier seul dans le domaine. Plusieurs pays se sont dotés de programmes d'éducation préscolaire, dont certains débutent même plus tôt. En fait, ce n'est pas l'âge des enfants qui importe ici autant que les finalités de l'éducation préscolaire. Or, l'*Enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais*¹ démontrait l'infime représentation des familles à faible revenu dans les services de garde. Parce que l'accès hâtif au milieu scolaire procurerait à ces enfants une stimulation qu'ils n'ont pas

nécessairement à la maison et que le dépistage précoce diminuerait les retards potentiels dans leur développement, la Fédération estime que la maternelle 4 ans représente un soutien indispensable à leur réussite scolaire.

Face aux inquiétudes soulevées par la scolarisation des élèves de 4 ans, il importe de rappeler que les mandats de l'éducation préscolaire sont :

- Faire de la maternelle un rite de passage qui donne le goût de l'école ;
- Favoriser le développement global de l'enfant en le motivant à exploiter l'ensemble de ses potentialités ;
- Jeter les bases de la scolarisation, notamment sur le plan social et cognitif².

Le développement global de l'enfant est visé pour les élèves du préscolaire 4 ans, et les interventions pédagogiques basées sur le jeu sont privilégiées. Ces expériences, planifiées par l'enseignante ou enseignant, sont riches en apprentissages et permettent à

l'enfant de développer les habiletés, les attitudes et les comportements qui lui seront utiles lors de l'enseignement primaire.

En fait, s'il existe de véritables inquiétudes quant à la mise en place du préscolaire 4 ans à temps plein au Québec, elles résident dans les conditions matérielles de son implantation. Il faut aménager des locaux adaptés aux besoins des enfants, réduire le nombre d'élèves par groupe afin qu'il soit comparable à celui des centres de la petite enfance, prévoir du matériel pour la manipulation et la lecture. Bref, le succès de l'implantation du préscolaire à temps plein dans les milieux défavorisés nécessite du gouvernement québécois des investissements significatifs. Est-ce trop exiger de donner à tous ces enfants une réelle opportunité de réussite ?

1. Agence de la santé et des services sociaux de Montréal – Direction de la santé publique, *Enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais – Rapport régional*, 2008, p. 107.

2. MELS, *Programme de formation de l'école québécoise*, 2001, p. 52.



ONTARIO

IMPOSITION D'UNE CONVENTION COLLECTIVE ET GEL DES SALAIRES POUR LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE

Dure rentrée scolaire hivernale pour les 126 000 enseignantes et enseignants ainsi que les employés de soutien du secteur de l'éducation publique en Ontario, à qui le gouvernement libéral du premier ministre sortant, Dalton McGuinty, a imposé, par décret, de nouvelles conventions collectives parce qu'aucune entente négociée n'avait été conclue avec leur employeur au 1^{er} janvier 2013.

Le contrat de travail, annoncé par la ministre de l'Éducation, Laurel Broten, prévoit un gel des salaires et la perte d'avantages sociaux pour la majorité des personnes visées. De plus, les grèves dans le secteur de l'éducation seront illégales jusqu'à l'expiration du décret, le 31 août 2014.

Le président de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario, Sam Hammond, a estimé que le gouvernement avait fait un mauvais usage de son pouvoir en ayant recours à une loi spéciale qu'il qualifie de « sans précédent et d'autocratique ».

En vertu de ce décret, la Commission des relations de travail de l'Ontario a même statué que tout arrêt de travail de la part des enseignantes et enseignants et des employés de soutien constituerait une grève illégale.

S.M.

(Sources : La Presse Canadienne/Le Devoir)

ALBERTA

SALAIRE AU MÉRITE : NON MERCI !

L'Alberta Teachers Association (ATA) a rejeté la suggestion du ministre de l'Éducation, Jeff Johnson, de verser un salaire au mérite afin d'attirer dans cette province les meilleurs enseignants.

« Il est ouvert à toutes les idées en la matière, même celle d'avoir des discussions avec les Albertains sur le principe de hausses salariales basées sur le mérite », a fait savoir sa porte-parole, Leanne Niblock, qui a précisé que le concept a surgi durant les consultations *Une éducation qui inspire*, menées par le ministère.

Le président du syndicat, Carol Henderson, estime toutefois qu'il s'agit là d'une « très mauvaise idée » puisque, selon ce programme, les enseignantes et enseignants seraient payés en fonction des résultats scolaires de leurs élèves.

Les négociations afin d'en arriver à une convention collective globale pour l'ensemble des personnels enseignants de l'Alberta ont achoppées le mois dernier. Les syndicats devront donc négocier individuellement leur nouveau contrat de travail avec les 62 commissions scolaires que compte la province.

Par ailleurs, le dossier du salaire au mérite sera remis sur le tapis lorsque toutes les conventions collectives auront été signées, a indiqué M^{me} Niblock.

S.M.

(Source : CBC News)

ÉTATS-UNIS

LE PLUS GRAND SYNDICAT D'ENSEIGNANTS A PERDU PLUS DE 100 000 MEMBRES

Depuis 2010, la *National Education Association* (NEA), le plus grand syndicat américain d'enseignants, a perdu plus de 100 000 membres. Si la tendance se poursuit, d'ici 2014, la baisse atteindrait 16 % de ses effectifs de 1,9 million d'enseignants. Les cotisations perdues seront de l'ordre de 65 millions de dollars, soit 18 % du budget de fonctionnement de l'organisme.

Dans le plan stratégique du syndicat, le président, Dennis Van Roekel, explique ce recul, entre autres, par les changements démographiques, les tentatives de certains États, comme le Wisconsin et le Michigan, de restreindre les droits des employés d'adhérer à un syndicat du secteur public et l'« explosion » de l'apprentissage en ligne qui tend à marginaliser le recours à des enseignants en chair et en os.

Les changements démographiques ne modifient pas que l'effectif des syndicats. Les écoles publiques doivent compter

également sur de jeunes enseignants, inexpérimentés, moins enclins à adhérer au syndicat que leurs prédécesseurs et qui quittent l'enseignement après quelques années seulement. Selon une étude effectuée par Richard Ingersoll, de l'Université de Pennsylvanie, en 1988, un professeur typique avait 15 ans d'expérience alors qu'en 2008, il ne cumulait qu'une seule année d'enseignement.

Par ailleurs, les résultats d'un sondage, mené pour *Education Sector*, un « think tank » de Washington, révèlent que 81 % des enseignantes et enseignants apprécient toujours leur syndicat et que, sans lui, ils seraient « vulnérables aux politiques et aux administrateurs scolaires qui abusent de leur pouvoir. »

S.M.

(Source : USA Today)

CHAPEAU, LES FILLES!

La 17^e édition du concours *Chapeau, les filles!* bat son plein. « Prends ta place » est le thème de l'édition 2012-2013 de ce concours qui vise à encourager les jeunes filles et les femmes à poursuivre des études menant à l'exercice d'un métier traditionnellement masculin.

Chapeau, les filles! s'adresse aux étudiantes inscrites à un programme de formation professionnelle ou technique à prédominance masculine. De nombreux prix seront remis lors des cérémonies régionales qui se dérouleront au printemps 2013, de même que lors du gala national, qui aura lieu à Québec, le lundi 10 juin 2013.

Les candidates souhaitant participer au concours *Chapeau, les filles!* doivent soumettre, en ligne, leur dossier de candidature accompagné de la recommandation d'un membre de l'établissement scolaire fréquenté. Les dossiers de candidature devront être acheminés au plus tard le 15 mars 2013. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter www.mels.gouv.qc.ca/chapeau.



CARRÉ ROUGE : DROIT DE PAROLE UNE EXPOSITION À NE PAS MANQUER

Printemps 2012, *printemps érable*, les carrés rouges envahissent les rues de Montréal. La lutte étudiante embrase le Québec. Un projet voit le jour : alliant la photo et la parole, deux enseignants en francisation du Centre Pauline-Julien à Montréal, Philippe Montbazer et Darren Ell proposent un témoignage unique des événements.

C'est à travers une exposition que leur travail sera révélé au grand public. Comme le souligne Philippe : « Nous avons décidé de couvrir les événements en profondeur. Nous voulions une série de portraits et de témoignages pour faire le pont avec les retombées politiques et économiques des

décisions du gouvernement sur la vie des étudiants. »

« Au fil des jours, nous avons interviewé des étudiants, des enseignants du secondaire, des professeurs de cégep et d'université, et des parents. Pour effectuer notre travail, nous avons accompagné ces témoignages d'images qui illustrent l'impressionnante créativité déployée par le mouvement étudiant », précise Darren.

L'exposition prendra place du 9 mars au 14 avril 2013, à la Maison de la culture Côte-des-Neiges au 5290, Chemin de la Côte-des-Neiges à Montréal.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer.

...À SUIVRE DÈS
LE 18 FÉVRIER

FQE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE L'ENSEIGNEMENT
www.lafae.qc.ca



GUIDE DES MÉDIAS SOCIAUX
DISPONIBLE EXCLUSIVEMENT AU
WWW.LAFAE.QC.CA/MEDIAS-SOCIAUX

Êtes-vous accro à votre page Facebook? Vos amis sont-ils vraiment des amis? Pour répondre à ces questions et bien d'autres encore, la FAE a produit un guide des médias sociaux qui s'adresse spécifiquement aux enseignantes et enseignants. Il propose une gamme d'informations pour permettre aux internautes de développer de meilleures pratiques d'utilisation des médias sociaux et d'en éviter les écueils.

Vous trouverez dans le guide :

- Un questionnaire à remplir afin de connaître votre profil d'utilisateur. Êtes-vous à risque ou bien protégé?
- Un tutoriel afin de configurer adéquatement vos paramètres de confidentialité.
- Des informations sur la préservation de la vie privée.
- Des informations à caractère juridique.
- Dix recommandations pour éviter la catastrophe!

Pour bien utiliser les médias sociaux, il faut adopter de saines pratiques. Suivez le guide!

Des rabais exclusifs? C'est réglé.

Profitez de 10 % de rabais additionnel sur vos assurances automobile, habitation et véhicules de loisirs



OBTENEZ UNE SOUMISSION
1 866 987-0797
lacapitale.com/fae



Gagnez une croisière d'une valeur de **8 000 \$**.
 Demandez une soumission pour participer.
 Détails et règlement sur lacapitale.com/concoursgrupe



La Capitale
 Assurances générales
 Cabinet en assurance de dommages

Au tour des
syndicats maintenant !

